

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 24 Septembre 2010

---

### ORDRE du JOUR

---

#### ADMINISTRATION GENERALE

---

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIIN 2010 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

---

#### SPORTS

---

- 4-/ STADE D'EAU VIVE DE VICHY - PLAN D'ORGANISATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURS

---

#### PERSONNEL COMMUNAL

---

- 5-/ TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT
- 6-/ COMPTE EPARGNE TEMPS - MODIFICATION
- 7-/ DIRECTION DES SPORTS - EDUCATEURS DES APS AUPRES DES CLUBS SPORTIFS - MISES A DISPOSITION - RENOUELLEMENTS
- 8-/ DEPART VOLONTAIRE - INDEMNITE - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

---

#### FINANCES

---

- 9-/ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - ACQUISITION DU LOGICIEL CONCERTO - DEMANDE DE SUBVENTION
- 10-/ HALTE-GARDERIE DES GARETS - ACCUEIL DES MERCREDIS - TARIFS - CREATION
- 11-/ TAXE DE SEJOUR - TARIFS - REVISION
- 12-/ ATELIER TENNIS - TARIFS - CREATION
- 13-/ ATELIERS MOSAIQUE ET PORCELAINE - TARIFS - CREATION

- 14-/ STATIONNEMENT PARKING COUVERT DE LA POSTE - TICKETS HORAIRES - TARIFS - CREATION
- 15-/ STATIONNEMENT PARKING COUVERT DE LA POSTE ET DE LA MEDIATHEQUE - TARIFS - MODIFICATIONS
- 16-/ MAISON DES JEUNES - ATELIERS - ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES - PASS'SPORT - REGIE DE RECETTES - MODIFICATIONS
- 17-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTION
- 18-/ OFFICE DU TOURISME ET DU THERMALISME DE VICHY - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - RAPPORT D'ACTIVITES - APPROBATION
- 19-/ POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2010 - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF
- 20-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION - REFECTION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - MODIFICATION
- 21-/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 - ANNEE 2010

---

*OPERATIONS TECHNIQUES*

---

- 22-/ CARREFOUR AVENUE DE FRANCE ET AVENUE DE LA CROIX SAINT MARTIN - AMENAGEMENT - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL
- 23-/ CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - BATIMENT MODULAIRE - CONSTRUCTION - AVANT PROJET DEFINITIF - APPROBATION
- 24-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - REFECTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - ENSEMBLE DES LOCAUX ET CLIMATISATION POUR LES SILOS - VENTILATION - AVANT PROJET DEFINITIF - APPROBATION

---

*URBANISME / AMENAGEMENT*

---

- 25-/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) DE VICHY VAL D'ALLIER - AIDES AU LOGEMENT - ATTRIBUTION - REGLEMENT - ADOPTION
- 26-/ VOIRIE - PARCELLE 46-48 RUE DES PINS - ACQUISITION GRATUITE - DOMAINE PUBLIC - INCORPORATION
- 27-/ OPERATION IMMOBILIERE - TERRAIN 7, RUE DE DUNKERQUE A VICHY - ACQUISITION

---

*AFFAIRES GENERALES*

---

- 28-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CESSION  
A/ COPROPRIETE LE CARLTON LOTS 514 ET 687 (LOCAL COMMERCIAL ET CAVE) 26-28, RUE PRESIDENT WILSON - 03200 VICHY - AU PROFIT DE MONSIEUR STEPHEN ROBERT - 10 RUE PRESIDENT WILSON - 03200 VICHY  
  
B/ PROPRIETE, 18 AVENUE DU LAC D'ALLIER - 03200 VICHY - AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-PAUL SERRE DIRECTEUR GENERAL DE LA SELAFA DE GEOMETRES-EXPERTS SERRE-TRUTTMANN-HUBERT - PARC D'ACTIVITE - 26 AVENUE DE LA CROIX SAINT-MARTIN - 03200 VICHY
- 29-/ CREMATORIUM - COMITE D'ETHIQUE - CREATION - COMPOSITION





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**N° 4**

**Séance du 24 septembre 2010**

**OBJET :**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**STADE D'EAU VIVE  
DE VICHY**

**PLAN D'ORGANISATION  
DES SECOURS**

**ADOPTION**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**DIRECTION DES SPORTS**

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 4 juin 2004 relative à l'adoption d'un Plan d'organisation des secours,

**CONSIDERANT** la nécessité de répondre aux préconisations en matière de sécurité de ces équipements très spécifiques.

**CONSIDERANT** que des importants travaux de rénovation qui ont été réalisés en mai et juin 2010 rendent nécessaire d'actualiser le Plan d'organisation des secours,

**PROPOSE** au Conseil municipal :

- d'adopter le Plan d'organisation des secours ci-joint,

**Après examen et délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N° 5**

**OBJET :**

**TABLEAU DES  
EFFECTIFS**

**AJUSTEMENT**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal le 28 septembre 2007, modifié lors des Conseils municipaux des 21 décembre 2007, 11 avril, 27 juin, 26 septembre, 19 décembre 2008, 26 juin, 25 septembre, 4 décembre 2009, 26 mars et 18 juin 2010,

**Considérant** la nécessité d'adapter le tableau des effectifs en tenant compte des besoins de la collectivité,

**Propose** au Conseil municipal :

- de modifier à effectif constant, le tableau des effectifs des emplois permanents de la ville de Vichy comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 :

|  | Ancien<br>tableau | Nouveau<br>tableau |
|--|-------------------|--------------------|
| <u>Filière police municipale</u>               |                   |                    |
| Gardien de police municipale                   | 1                 | 3                  |
| Brigadier chef principal                       | 15                | 14                 |
| Brigadier                                      | 6                 | 5                  |
| <u>Filière culturelle</u>                      |                   |                    |
| Prof d'enseignement artistique hors classe     | 9                 | 7                  |
| Assistant spécialisé d'enseignement artistique | 11                | 13                 |

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 6**

**OBJET :**

**COMPTE EPARGNE  
TEMPS**

**-  
MODIFICATION**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

**Vu** la lettre du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale et les fiches techniques qui sont annexées,

**Vu** la délibération du 17 décembre 2004 instituant les modalités d'application du compte épargne temps au sein de la Ville de Vichy,

**Vu** l'avis du Comité technique paritaire en date du 20 septembre 2010,

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la délibération du 17 décembre 2004 fixant les modalités d'application du compte épargne temps au sein de la Ville de Vichy,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter les modalités d'organisation du compte épargne temps à la Ville de Vichy définies dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

- d'instaurer la compensation financière des jours épargnés (du 21<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> jour épargné),

- d'instaurer le dispositif dérogatoire des jours détenus au 31 décembre 2009 comme suit :

- Maintien des jours détenus au-delà de 60 jours au 31 décembre.

- Possibilité pour l'agent de choisir pour les jours excédant 20 jours entre le maintien sur le CET, l'indemnisation ou l'épargne au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

- La date limite d'option est fixée au 05 novembre 2010.

- L'indemnisation ou le versement en épargne retraite pourront s'étaler sur 4 ans maximum.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget aux articles 64111 et 64131 aux fonctionnalités concernées,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :

**DIRECTION DES  
SPORTS**

-

**EDUCATEURS DES  
APS AUPRES DES  
CLUBS SPORTIFS**

-

**MISE A DISPOSITION**

-

**RENOUVELLEMENTS**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 61 à 63 notamment,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Considérant** la nécessité de mettre à disposition des clubs sportifs : Société d'Escrime de Vichy ; Canoë Kayak club Val d'Allier ; Fleurs de France Gymnastique ; J.A.V. Basket Amateur ; Vichy Gym ; Racing Club Vichy Athlétisme ; Vichy Val d'Allier Natation ; Cusset Vichy Escalade ; Racing Club Vichy Rugby ; des éducateurs pour assurer notamment l'entraînement certains soirs de la semaine,

**Considérant** que les conditions, notamment financières, de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et les clubs sportifs,

**Considérant** que la commission administrative paritaire sera consultée à ce sujet et le comité technique paritaire tenu informé,

**Propose** au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions ci-jointes réglant les modalités pratiques de la mise à disposition des éducateurs sportifs de la Ville de Vichy auprès des clubs sportifs,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

---

**N° 8**

**OBJET :**

**DEPART  
VOLONTAIRE  
INDEMNITE  
CONDITIONS  
D'ATTRIBUTION**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

---

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment articles 20 et 24,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, article 39 notamment

**Vu** le décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis du comité technique paritaire en date du 20 septembre 2010,

**Considérant** que le Conseil municipal fixe les conditions d'attribution de l'indemnité,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer une indemnité de départ volontaire pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui quittent définitivement la fonction publique à la suite d'une démission régulièrement acceptée, pour les motifs suivants :

- Restructuration de service ;
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise ;
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel.

- de fixer le montant maximum de l'indemnité correspondant au plus à la somme équivalente au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

- de moduler le montant de l'indemnité en fonction de l'ancienneté de l'agent et de sa quotité de temps de travail durant sa présence dans la collectivité en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire à durée indéterminée comme suit :

| <i>Ancienneté dans la collectivité</i><br><i>(en nombre d'années)</i> | <i>Montant de rémunération brute versé</i><br><i>(en nombre de mois de rémunération brute)</i> |
|---|--|
| 1   | -  |
| 2   | -  |
| 3   | -  |
| 4   | 2  |
| 5   | 3  |
| 6   | 4  |
| 7   | 5  |
| 8   | 6  |
| 9   | 7  |
| 10  | 8  |
| 11  | 9.5  |
| 12  | 11   |
| 13  | 12.5   |
| 14  | 14   |
| 15  | 15.5   |
| 16  | 17   |
| 17  | 18.5   |
| 18  | 20   |
| 19  | 22   |
| 20 et plus  | 24   |

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à cette indemnité sera imputée à l'article 6488 du budget aux fonctionnalités concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N° 9**

**OBJET :**

**CAISSE  
D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DE  
L'ALLIER**

-

**ACQUISITION  
LOGICIEL  
CONCERTO**

-

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

-

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°6 du 9 Avril 2010 relative au Budget primitif 2010,

... / ...

**Considérant** la volonté de la Ville de Vichy d'acquérir un nouveau système d'information dédié à l'enfance et à la famille,

**Considérant** que ce nouveau logiciel permettra :

- d'améliorer la gestion administrative des inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires,
- la gestion de la restauration scolaire,
- la gestion des accueils de loisirs Pass Sport, accueil périscolaires, accueil du mercredi pendant le temps scolaire,
- d'optimiser la gestion jusqu'alors manuelle des états de présence de ces accueils,

**Propose** au Conseil municipal :

- de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant éligible (montant éligible à la subvention : 60% du coût total du projet soit 15 210 €, soit 6 licences sur les 10 achetées) auprès de la Caisse d'Allocation Familiales,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel :

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| CAF                    | 6 084 € (40% de 15 210€) |
| Ville de Vichy         | 19 266 €                 |
| Coût total du projet : | 25 350 € HT              |

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la recette correspondante sera inscrite à l'article 1321, fonctionnalité 20 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

---

**Séance du 24 septembre 2010**

---

**N° 10****OBJET :****ACCUEIL DES  
MERCREDIS A LA  
HALTE-GARDERIE  
DES GARETS****TARIFS  
CREATION****DIRECTION DES  
FINANCES**

---

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

... / ...

**Considérant** la volonté de la Ville de Vichy de répondre à la demande de certaines familles d'accueillir les jeunes enfants les mercredis pendant les périodes scolaires à la halte-garderie des Garets,

**Considérant** que cet accueil de loisirs concerne les enfants de 3 à 6 ans scolarisés dans une école maternelle de Vichy et/ou domiciliés à Vichy,

**Propose** au Conseil municipal :

- de mettre en place différentes formules d'accueil et animations (demi-journée, journée complète, avec ou sans repas) à compter de la fin septembre 2010, pour les enfants de 3 à 6 ans scolarisés dans une école maternelle de Vichy et/ou domiciliés à Vichy, les mercredis pendant les périodes scolaires de 8h15 à 17h00 à la halte-garderie des Garets,
- de créer le tarif dans le tableau ci-annexé,
- de conclure avec Vichy Val d'Allier la convention de mise à disposition de locaux et de personnel ci annexée,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70632 fonctionnalité 20 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

TARIF 2010-2011  
ACCUEIL DE LOISIRS "LES GARETS"

Le tarif de la journée d'accueil est calculé en fonction des revenus des parents. Le barème s'applique dans le cadre d'un plafond et d'un plancher revalorisé chaque année au 1er Juillet.

Au 1er Juillet 2010 le plancher s'élève à : 6 954,20  
Au 1er Juillet 2010 le plafond s'élève à : 54 895,20

Application d'un taux d'effort de 0,023% aux ressources brutes annuelles

|                                    |                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| Revenus < 6 954,20€ :              | 1,60 €                               |
| 6 954,20€ > Revenus < 54 895,20€ : | Ressources Brutes Annuelles x 0,023% |
| Revenus > 54 895,20€ :             | 12,63 €                              |

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| Prix du repas en sus - Vichyssois   | 2,90 € |
| Prix du repas en sus - Hors commune | 4,30 € |

|                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Tarif à la demi-journée | 50% du tarif<br>prix du repas en sus |
|-------------------------|--------------------------------------|



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 11**

**OBJET :**

**TAXE DE SEJOUR**

**TARIFS  
REVISION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L 2333-26 et suivants, et les articles R.2333-43 et suivants,

**Vu** les dispositions du décret n°88-630 du 6 mai 1988,

**Vu** la délibération n°23 du 19 décembre 2005, maintenant les tarifs de l'année 2006 et suivantes, jusqu'à nouvelle modification, à ceux de l'année 2005,

**Considérant** la nécessité de réactualiser ces tarifs qui n'ont pas été augmenté depuis de nombreuses années,

**Propose** au Conseil municipal :

- de modifier les tarifs TTC de la taxe de séjour à partir de l'année 2011 de la manière suivante :

|   |        |
|---|--------|
| Hôtels et Meublés de Tourisme<br>4 étoiles  | 0.90 € |
| Hôtels et Meublés de Tourisme<br>3 étoiles  | 0.70€  |
| Hôtels et Meublés de Tourisme<br>2 étoiles  | 0.55€  |
| Hôtels et Meublés de Tourisme<br>1 étoile   | 0.45€  |
| Hôtels et Meublés de Tourisme<br>non classé | 0.30€  |

Ces chiffres comprennent la surtaxe départementale (10%).

- de reconduire la période de perception du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année,
- de reconduire les modalités de recouvrement comme suit :
  - \* versement par les logeurs, avant le 30 septembre, d'un 1<sup>er</sup> règlement correspondant au produit réel de la taxe de séjour perçu par leurs soins, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août de l'année en cours,
  - \* versement du solde dans les 30 jours suivant la période de perception.
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7362 des fonctionnalités concernées du Budget Principal de la Ville de Vichy,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N° 12**

**OBJET :**

**ATELIER TENNIS**

**TARIFS**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

... / ...

**Vu** la délibération n°10 du 27 juin 2008 instaurant un nouvel atelier tennis et créant les tarifs de l'atelier tennis enfants et adultes au Centre omnisports de Vichy,

**Considérant** la volonté de la Ville de Vichy de répondre à une demande de certains usagers de créer un tarif à la séance ainsi qu'un tarif pour deux séances par semaine pour l'Atelier Tennis Adultes,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer les tarifs TTC suivants pour l'Atelier Tennis Adultes :

|  |          |
|--|----------|
| Tarif à la séance                          | 7.50 €   |
| Tarif annuel pour deux séances par semaine | 300.00 € |

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70631 fonctionnalité 414 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 13**

**OBJET :**

**MAISON DES JEUNES**

**ATELIERS  
MOSAIQUE  
ET  
PORCELAINE**

**TARIFS**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
Reçue en Sous-préfecture  
le :  
Publiée ou notifiée  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°9 et n°10 du 27 juin 2008 portant création de structures d'accueil les mercredis et d'un atelier tennis,

**Vu** la décision n°2008-24 du 4 février 2008 portant modification des tarifs des ateliers de la Maison des Jeunes,

**Considérant** que pour répondre à la demande des usagers, il convient de créer des tarifs trimestriels au sein des ateliers « Arts Plus » pour les ateliers « Mosaïque » et « Porcelaine »,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer les tarifs TTC suivants :

| TARIFS AU TRIMESTRE      | ATELIER MOSAIQUE | ATELIER PORCELAINE |
|--------------------------|------------------|--------------------|
| De septembre à décembre  | 13€              | 13€                |
| <u>De janvier à mars</u> | 12€              | 12€                |
| D'avril à juin           | 12€              | 12€                |

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7062 fonctionnalité 422 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 14**

**OBJET :**

**STATIONNEMENT  
PARKING COUVERT  
DE LA POSTE**

**TARIFS  
TICKETS HORAIRES**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°26 du 15 juin 1976 portant création de la régie des recettes des droits de stationnement,

... / ...

**Vu** la délibération n°12 du 25 mars 2005 portant modifications des tarifs du Parking couvert de la Poste,

**Considérant** la demande des commerçants du centre ville de Vichy et la volonté de favoriser et soutenir les animations du centre ville,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, un tarif de « ticket horaire » utilisable au Parking souterrain de la Poste à destination des commerçants du centre ville pour distribution à leurs clients :

|   |            |
|---|------------|
| * Pour un achat de 200 tickets<br>(soit 0.75 € HT) le ticket, | 0.90 € TTC |
| * Pour un achat de 500 tickets<br>(soit 0.66 € HT) le ticket, | 0.80 € TTC |

- d'autoriser l'encaissement de la vente de ces « tickets horaires » par l'intermédiaire de la régie des recettes des droits de stationnement dont l'objet est élargi en conséquence.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7337, fonctionnalité 01 du budget annexe « Parkings couverts assujettis à la TVA »,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 15**

**OBJET :**

**STATIONNEMENT  
PARKINGS  
COUVERTS DE LA  
POSTE ET DE LA  
MEDIATHEQUE**

**TARIFS**

**MODIFICATIONS**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°26 du 15 juin 1976 portant création de la régie des recettes des droits de stationnement,

**Vu** la délibération n°12 du 25 mars 2005 portant modifications des tarifs du Parking couvert de la Poste,

**Vu** la décision de Monsieur le Maire n° 2008-104 du 31 décembre 2008 portant modifications des tarifs du Parking couvert de la Poste,

**Considérant** la demande des commerçants du centre ville de Vichy et la volonté de favoriser et soutenir les animations du centre ville,

**Propose** au Conseil municipal, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010:

- de créer un forfait mensuel supplémentaire dit « Fonctionnel Plus » de 5 jours consécutifs au choix de 7H à 20H au tarif de 28 € TTC (soit 23,41 € HT).
- de modifier les tarifs du stationnement payant dans le parking souterrain place Charles de Gaulle tels qu'ils figurent en annexe à la présente.
- d'appliquer une réduction de 10 % pour l'achat de 10 abonnements ou plus mensuels.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7337, fonctionnalité 01 du budget annexe « Parkings couverts assujettis à la TVA »,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

# PARKING DE LA POSTE

## TARIFS

### TARIF HORAIRE

|   | Tarifs actuels TTC | Tarifs proposés TTC |
|---|--------------------|---------------------|
| <b>L'HEURE :</b>                        | <b>1.00€</b>       | <b>1.00€</b>        |
| <b>A partir de la cinquième heure :</b> | <b>0.60€</b>       | <b>0.60€</b>        |

### FORFAIT HORAIRE

|                                 |              |               |
|---------------------------------|--------------|---------------|
| <b>24 HEURES :</b>              | <b>7.00€</b> | <b>7.00€</b>  |
| <b>NOCTURNE : (de 19H à 9H)</b> | <b>2.00€</b> | <b>2.00 €</b> |

### FORFAITS PONCTUELS

|                                |               |               |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| <b>HEBDO : 7 jours 24H/H24</b> | <b>19.50€</b> | <b>20.00€</b> |
| <b>CURE : 21 jours 24H/24</b>  | <b>46.00€</b> | <b>47.00€</b> |

### ABONNEMENT TRIMESTRIEL

|                          |                |                |
|--------------------------|----------------|----------------|
| <b>FIDELITE 24H /24H</b> | <b>187.00€</b> | <b>187.00€</b> |
|--------------------------|----------------|----------------|

### FORFAITS MENSUELS

|  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| <b>24H/24 :</b>  | <b>66.50€</b> | <b>67.00€</b> |
| <b>ACTIF :</b><br>Du lundi au Dimanche et jours fériés de 6H30 à 22H30           | <b>38.00€</b> | <b>39.00€</b> |
| <b>FONCTIONNEL :</b><br>5 jours consécutifs au choix de 8H à 19H                 | <b>23.00€</b> | <b>23.00€</b> |
| <b>FONCTIONNEL PLUS</b><br>5 jours consécutifs au choix de 7H à 20H              |               | <b>28.00€</b> |
| <b>NUIT :</b><br>Du Lundi au Vendredi de 19H à 9H et du Vendredi 19H au Lundi 9H | <b>34.50€</b> | <b>35.00€</b> |

---

### **ABONNEMENTS EN NOMBRE :**

-10% à partir de 10 abonnements mensuels.

|  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| <b>Ticket perdu :</b><br>Sur présentation des identités du conducteur et du véhicule | <b>14.50€</b> | <b>15.00€</b> |
| <b>ABONNEMENT MENSUEL 24H/24 PK. MEDIATHEQUE</b>                                     | <b>48.00€</b> | <b>50.00€</b> |

Pour tout renseignement complémentaire (abonnements, abonnements de groupe) s'adresser soit à l'accueil du parking de la Poste, soit au 04.70.30.17.33 de 7H30 à 20H.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N° 16**

**OBJET :**

**ACTIVITES EXTRA  
SCOLAIRES  
PASS'SPORT  
ATELIERS DE LA  
MAISON DES JEUNES**

**REGIE DE RECETTES**

**MODIFICATIONS**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R1617-18,

**Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique, et notamment l'article 18,

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ,

**Vu** le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990, relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, et l'article D.411-2 du code de l'éducation,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics locaux, et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 décrivant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil municipal du 28 mars 2008 donnant délégation au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 7°alinéa, pour la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

**Vu** la décision n°2008-71 en date du 29 août 2008 instituant une régie de recettes pour les structures d'accueil des mercredis et l'atelier Tennis,

**Vu** la décision n°2008-78 en date du 7 octobre 2008 modifiant l'objet de la régie précitée en la renommant « régie de recettes des activités extra scolaires » ,

**Vu** la décision n°2008-79 en date du 8 octobre 2008 créant trois sous régies de recettes rattachées à la « régie de recettes des activités extra scolaires » ,

**Vu** la délibération n°22B en date du 30 juin 1994 portant création de la régie de recettes de la Maison des Jeunes,

**Vu** les délibérations n°4B du 25 aout 1994, n°8B du 25 mai 1998, n°11 du 12 mars 1999 et n°14 du 4 juin 1994 modifiant la régie de recettes de la Maison des Jeunes,

**Vu** les délibérations n°9 et n°10 en date du 27 juin 2008 portant création des tarifs pour les structures d'accueil les mercredi matin et après-midi, à la fois au centre ville (école Sévigné-Lafaye) et au Centre omnisports de Vichy et des tarifs pour l'atelier tennis jeunes et adultes,

**Considérant** la nécessité de regrouper en une seule les deux régies de recettes « Activités extra scolaires » et « Maison des Jeunes » afin de simplifier l'organisation des activités au Centre Omnisports et à la Maison des Jeunes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 septembre 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- de supprimer les régies de recettes suivantes :
  - Régie de recettes des Activités extra scolaires,
  - Régie de recettes de la Maison des Jeunes.
- de créer comme suit, la nouvelle régie de recettes « Activités extra scolaires, Pass'sport et Ateliers de la Maison des Jeunes »

**ARTICLE PREMIER** – Il est institué une régie de recettes « Activités extra scolaires, Pass'sport et Ateliers de la Maison des Jeunes auprès du service des « Sports »

**ARTICLE 2** - Cette régie est installée dans les locaux du Centre Omnisports de Vichy.

**ARTICLE 3** - Pour permettre l'encaissement des sommes dues au titre des activités éducatives, culturelles, artistiques, sportives et de détente et la vente de matières premières nécessaires à la pratique de certaines activités organisées au centre ville, au Centre Omnisports ainsi qu'à la Maison des Jeunes telles que :

#### ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES

- accueil des mercredis matin et après-midi au centre ville (école Sévigné-Lafaye), au Centre omnisports et atelier Tennis pour les jeunes enfants de 5 à 11 ans,

#### PASS'SPORT

- Pass'sport sportif

#### ATELIERS DE LA MAISON DES JEUNES

- Atelier Art'Plus
- Atelier Art'Lequin

- Ensemble Vocal
- Atelier Reliure
- Atelier Tennis pour les adultes

ARTICLE 4 - Les recettes désignées ci-dessus seront encaissées en numéraire ou en chèques bancaires contre remise à l'usager d'une quittance informatique.

ARTICLE 5 - L'intervention d'un (de) mandataire (s) a lieu dans les conditions fixés par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 6 - Un fonds de caisse de 200€ est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire de Vichy le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci avant et au minimum une fois tous les mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire de Vichy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois tous les mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Maire et le comptable public assignataire de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

- de déterminer les modalités de remboursement des frais d'inscription de cette régie de recettes :

- Pour les activités extra scolaires (accueil du mercredi matin et après-midi au centre ville et au Centre omnisport ainsi que l'atelier Tennis jeunes), remboursement des frais d'inscription dans le cas d'un déménagement sous réserve de la production d'un justificatif attestant ce déménagement,

- Pour le Pass'sport, remboursement des frais d'inscription sous réserve de la production, selon les cas, soit d'un certificat médical justifiant de l'incapacité de l'enfant à participer aux activités, soit d'un justificatif attestant d'un déménagement, soit d'un acte de décès d'un membre de sa famille proche,
- Pour les Activités à la Maison des Jeunes (Atelier Art'Plus, Art'Lequin, Ensemble Vocal, Reliure et l'Atelier Tennis adultes), remboursement des frais d'inscription dans le cas d'un déménagement sous réserve de la production d'un justificatif attestant ce déménagement,

Dans tous les cas toute période commencée sera due.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7062 fonctionnalité 422 et 7063 fonctionnalité 414 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N° 17**

**OBJET :**

**SUBVENTIONS  
DIVERSES**

**ATTRIBUTION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention aux associations suivantes :

1 – SYNDICAT NATIONAL DES TELEPHERIQUES DE FRANCE.....1 200 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.

2 – CERCLE DES ECHECS DE VICHY ..... 3 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

3 – CLUB PLONGEE VICHY BELLERIVE.....500 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

4 – COMITE AUVERGNE HOSPITALISATION A DOMICILE ..... 3 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

5 – SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE  
BOURBONNAISE : ..... 80 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 95.

- d'allouer une subvention pour location de salle à l'association suivante :

6 – COMORG ..... 18 000 €

7 – CLUB AQUARIOPHILIE VICHY .....10 000 €

8 – CLUB AVIRON VICHY .....6 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

## **NOTICE EXPLICATIVE**

**NB** : Les conventions ou avenants à intervenir concernent uniquement les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001.

1 – SYNDICAT NATIONAL DES TELEPHERIQUES DE FRANCE : pour la participation au cocktail du congrès des Téléphériques de France.

2 – CERCLE DES ECHECS DE VICHY : 3 000 € pour l'aide au maintien de l'emploi de Monsieur Etchégaray.

3 – CLUB PLONGEE DE VICHY BELLERIVE : 500 € pour le nettoyage du plan d'eau.

4 – COMITE AUVERGNE HOSPITALISATION A DOMICILE : 3 000 €, pour l'organisation de la deuxième journée régionale des Services d'Hospitalisation à Domicile d'Auvergne, le 13 octobre 2010, au Palais des Congrès de Vichy.

5 – SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE : 80 € pour la régularisation de TVA sur le loyer du Grand Marché.

6 - COMORG : 18 000 €, pour l'aide à la location des installations de la Coupe du Monde 2010 de Canoë en ligne à Vichy.

7 – CLUB AQUARIOPHILIE DE VICHY : 10 000 €, pour l'aide à la location du Palais du Lac pour les rencontres internationales 2010.

8 – CLUB AVIRON VICHY : 6 000 €, pour l'aide à la location du Palais du Lac pour le Championnat de France Cadets Juniors du 2 au 4 juillet 2010.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 18**

**OBJET :**

**OFFICE DU  
TOURISME ET DU  
THERMALISME DE  
VICHY**

**-  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2009**

**-  
APPROBATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'offices de touristes dans les stations classées,

Vu l'article 13 du Décret 66-211 du 5 avril 1966,

**Considérant** le Compte administratif de l'exercice 2009 qui a été soumis au Comité de direction de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy et qui présente les résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Section d'investissement :

- Dépenses ..... 5 446,40 €  
- Recettes ..... 49 918,11 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses ..... 4 825 472,82 €  
- Recettes ..... 4 825 264,13 €

**BUDGET PALAIS DES CONGRES :**

Section d'investissement :

- Dépenses ..... 19 912 €  
- Recettes ..... 60 752,19 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses ..... 1 151 743,33 €  
- Recettes ..... 1 107 386,98 €

**BUDGET OPERA/CCVL/EXPOS :**

Section d'investissement :

- Dépenses ..... 2 799,37 €  
- Recettes ..... 16 273,30 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses ..... 2 687 972,62 €  
- Recettes ..... 2 687 972,62 €

**BUDGET VICHY SPORTS :**

Section d'investissement :

- Dépenses ..... 36 306,11 €  
- Recettes ..... 52 821,72 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses ..... 2 991 531,81 €  
- Recettes ..... 2 952 787,48 €

**BUDGET SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS :**

Section d'investissement :

- Dépenses ..... 0 €  
- Recettes ..... 7 815,26 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses ..... 600 874,23 €  
- Recettes ..... 563 733,72 €

## **BUDGET ANIMATION**

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses ..... 338 976,31 €
- Recettes ..... 343 351,31 €

### **Section d'investissement :**

- Dépenses ..... 5 000 €
- Recettes ..... 625 €

**Propose** au Conseil municipal d'approuver ce compte.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le Compte administratif 2009 ainsi présenté,
- Donne acte à M. le Maire de la remise du rapport d'activités du Directeur de l'Office de Tourisme et de Thermalisme pour l'année 2009,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 19**

**OBJET :**

**POLITIQUE DE LA  
VILLE  
PROGRAMMATION  
2010  
PLAN DE  
FINANCEMENT  
DEFINITIF**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

**Vu** la loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale,

**Vu** les circulaires du 24 mai et du 15 septembre 2006 sur les objectifs généraux et l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil municipal du 22 décembre 2006 adoptant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération de Vichy d'une durée de 3 ans (2007-2009) reconductible une fois, lequel a été signé avec l'Etat, le Département, et les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier en date du 19 juillet 2007,

**Vu** la demande formulée par la Ville de Vichy au titre de l'année 2010,

**Vu** la décision d'octroi du comité local de pilotage « Politique de la Ville »,

**Vu** la lettre de M. le Préfet de l'Allier en date du 23 juin 2010 informant M. le Maire de Vichy du montant des subventions définitivement accordées par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances), et lui demandant d'approuver par délibération du Conseil municipal le plan de financement définitif de la programmation 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif de l'action retenue pour l'année 2010 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale comme suit :

Intitulé de l'action : « Contrat local d'accompagnement scolaire »

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Coût total :        | 56 900 € |
| ACSE :              | 2 500 €  |
| CAF :               | 8 712 €  |
| MSA :               | 456 €    |
| Part Ville de Vichy | 45 232 € |

- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 74718 des fonctionnalités concernées du Budget Principal de la Ville de Vichy,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 20**

**OBJET :**

**MEDIATHEQUE  
VALERY LARBAUD**

**INSTALLATIONS DE  
CHAUFFAGE,  
VENTILATION ET  
CLIMATISATION**

**PLAN DE  
FINANCEMENT  
PREVISIONNEL**

**MODIFICATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération n°14 du 26 mars 2010, approuvant le programme et l'enveloppe financière de la rénovation complète des installations de chauffage, ventilation et climatisation et notamment la part des travaux concourant à l'amélioration de la conservation des fonds patrimoniaux,

**Considérant** que la part des dépenses (et ses modalités de financement) susceptibles d'être financées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a évolué depuis.

**Propose** au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière à hauteur de 50% de la Direction régionale des affaires culturelles pour la part des travaux qui concourent à l'amélioration de la conservation des fonds patrimoniaux,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié de la manière suivante :

-

|                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Conseil général de l'Allier : | 90 000 € (30 % de 300 000 € max.) |
| DRAC :                        | 46 650 € (50 % de 93 300 €)       |
| Ville de Vichy :              | 490 350 €                         |
| Coût total du projet :        | 627 000 € HT                      |

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes et donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous les documents s'y rapportant,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 24 septembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 21**

**OBJET :**

**COMPTABILITE  
COMMUNALE**

-

**DECISION  
MODIFICATIVE N°2  
ANNEE 2010**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°6 du 9 Avril 2010 relative au Budget primitif 2010,

... / ...

**Considérant** la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 Septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 22**

**OBJET :**

**ROUTE  
DEPARTEMENTALE  
N° 426  
CARREFOUR  
AVENUE DE FRANCE  
ET AVENUE DE LA  
CROIX SAINT-  
MARTIN**

**ESPACES PUBLICS**

**AMENAGEMENT**

**CONVENTION AVEC  
LE CONSEIL  
GENERAL**

**DIRECTION  
GENERALE  
DES SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

**Considérant** que les avenues de la Croix Saint Martin et de France sont des routes départementales (RD426) dont le carrefour doit être réaménagé pour en améliorer la sécurité,

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la Ville de coordonner les travaux du carrefour à la charge du Conseil général de l'Allier avec ceux de la rénovation de la rue du Parc des Bourins à sa propre charge pour réduire les délais de travaux et les contraintes et nuisances subies par les riverains,

**Considérant** qu'il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil général à la Ville définissant les conditions d'exécution, donnant l'autorisation à la Ville d'exercer la maîtrise d'ouvrage du Conseil général pour ce projet et attribuant une participation financière correspondant au montant des travaux à exécuter pour le compte du Département,

**Considérant** le projet de convention annexé par lequel le Conseil général de l'Allier confie la maîtrise d'ouvrage à la Ville et prévoit le versement d'une participation de 18 035,50 € HT correspondant aux travaux de rénovation de chaussée de la route départementale,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 23**

**OBJET :**

**CENTRE TECHNIQUE  
MUNICIPAL**

**CONSTRUCTION D'UN  
BATIMENT  
MODULAIRE POUR  
LE SERVICE VOIRIE-  
PROPRETE**

**AVANT PROJET  
DEFINITIF  
ADOPTION**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°5 du 9 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 et notamment l'inscription de l'opération 2107 en vue de la construction de locaux pour aménager des vestiaires sanitaires du service Voirie – Propreté au Centre Technique Municipal, afin de remédier aux problèmes de vétusté et d'exiguïté des locaux existants et répondre aux normes d'hygiène et de sécurité dictées par le code du travail,

**Considérant** le programme d'opération établi par les services techniques municipaux proposant la construction d'un bâtiment modulaire et estimant l'ensemble à 310 000 € HT, dont 285 000 € HT pour les travaux,

**Vu** le marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée n°10-069 du 11 juin 2010 confié à la SCOP ARCHI 4, sise 146 avenue du Brézet à Clermont-Ferrand (63000), au montant de 19 950,00 € H.T (23 860,20 € TTC),

**Considérant** l'Avant-Projet Définitif (APD) établi par la SCOP ARCHI 4 qui prévoit notamment les prestations suivantes :

- Construction d'un bâtiment modulaire de 236,50 m<sup>2</sup> dans le but d'accueillir une soixantaine d'agents composé de :
  - vestiaires hommes et femmes,
  - sanitaires hommes et femmes,
  - douches hommes et femmes,
  - sanitaire extérieur,
  - deux bureaux,
  - hall de distribution des tâches,
  - un réfectoire,
  - un local technique,
  - un local rangement,
  - couloirs et dégagements,
- Intégration des dispositions liées à l'accessibilité des handicapés,
- Installation de production d'eau chaude sanitaire solaire,
- Installation d'un chauffage performant à condensation,
- Isolation thermique du bâtiment renforcée pour tendre vers la RT 2012,
- Mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour usage interne au Centre Technique (aire de lavage);

**Considérant** le coût prévisionnel des travaux établi à 341 355 € HT et sur lequel s'engage le maître d'œuvre,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter l'avant-projet définitif tel que présenté, établissant le coût prévisionnel des travaux à **341 355 € H.T** avec les options eau chaude solaire et isolation thermique renforcée,
- d'autoriser M. le Maire à signer le permis de construire du projet,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**N° 24**

**Séance du 24 septembre 2010**

**OBJET :**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**MEDIATHEQUE  
VALERY LARBAUD**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**REFECTION DES  
INSTALLATIONS  
DE CHAUFFAGE –  
VENTILATION ET  
CLIMATISATION**

**AVANT PROJET  
DEFINITIF**

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ADOPTION**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°5 du 9 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 et notamment l'inscription de l'opération 2097 en vue de la réfection des installations de chauffage de la Médiathèque Valéry Larbaud,

**Considérant** que le chauffage électrique du bâtiment, qui date de 1982, ne remplit plus son rôle, plus de 50% du chauffage de base par le plancher étant hors service, et que le chauffage d'appoint par convecteurs ne suffit plus pour compenser le manque de puissance de l'installation,

**Considérant** que la remise en état de ce mode de chauffage n'est pas pertinente, les performances énergétiques et de confort de ce type de chauffage n'étant plus en adéquation avec les besoins en matière de confort des personnes et de conservation des documents,

**Considérant** qu'il y a lieu également d'installer une ventilation de l'ensemble des locaux pour répondre aux exigences en matière d'hygiène et de traiter les problèmes de conservation des documents des magasins et silos,

**Considérant** que pour répondre aux objectifs de développement durable, la rénovation complète des installations implique la mise en place de solutions techniques pérennes visant à réduire les consommations d'énergie et de flux,

**Considérant** le programme d'opération établi par les services techniques municipaux proposant la réfection des installations de chauffage, la ventilation de l'ensemble des locaux et la climatisation pour les silos et estimant l'ensemble à 627 000 € HT, dont 550 000 € HT pour les travaux,

**Vu** le marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée n°09-253 du 4 janvier 2010 confié au B.E.T. SEQUOIA, situé 2, rue Louis Blanc à Moulins (03000), pour un montant de 39 600 € H.T (47 361,60 € T.T.C.),

**Considérant** l'Avant Projet Définitif (APD) établi par le B.E.T. SEQUOIA qui prévoit les installations suivantes :

- La création d'une chaufferie gaz en sous-sol,
- La mise en place de chaudières à condensation,
- Les réseaux hydrauliques de distribution,
- Les radiateurs et panneaux rayonnants,
- La régulation des différentes zones de l'installation,
- La création d'une structure en terrasse pour recevoir le groupe de ventilation des magasins et coffre fort du sous-sol, les centrales d'air des locaux principaux et des silos,

- Le groupe de ventilation à détente directe pour la climatisation réversible, les unités intérieures réversibles « type murale », les humidificateurs et déshumidificateurs et les régulations thermique et hygrométrique des magasins et coffre fort du sous-sol,
- Les centrales d'air double flux des silos et locaux principaux,
- Les réseaux aérauliques,
- La régulation thermique et hygrométrique des silos par le biais de la centrale d'air double flux permettant le chauffage, le rafraîchissement, la déshumidification et l'humidification des silos,
- La régulation de la centrale d'air double flux les locaux principaux en fonction des horaires d'ouverture,
- Les V.M.C. des sanitaires et du logement de fonction,
- La climatisation du local informatique,
- La mise en place d'un rideau d'air chaud complémentaire sur le sas d'entrée,
- La pose de films solaires réfléchissants sur les vitrages des bureaux de l'étage,
- La reprise de faux plafonds dans les zones des travaux,
- La reprise des plâtreries, peintures, électricité et éclairage dans les zones des travaux,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter l'avant-projet définitif (APD) tel que présenté, établissant le coût prévisionnel des travaux à **578 500 € H.T (691 886 € T.T.C)**,
- de décider l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de l'enveloppe financière de 750 000 € T.T.C, une part étant inscrite au budget primitif 2010, opération 2097,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 25**

**OBJET :**

**PROGRAMME LOCAL  
DE L'HABITAT (P.L.H.)  
DE VICHY VAL  
D'ALLIER**

**ATTRIBUTION DES  
AIDES AU LOGEMENT**

**REGLEMENT**

**ADOPTION**

**DIRECTION DE  
L'URBANISME**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation,

... / ...

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n° 14 du 24 juin 2010 du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier adoptant le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et le règlement des aides financières,

**Considérant** les modalités de répartition des différentes aides et garanties d'emprunt des opérations de logement social entre Vichy Val d'Allier, le Conseil général de l'Allier et les communes, telles qu'elles sont définies dans le règlement,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter le règlement des aides financières en faveur du logement prévues dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de Vichy Val d'Allier,

- de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de ce dispositif d'aides financières,

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de ce dispositif financier en faveur du logement.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N°26**

**OBJET :**

**VOIRIE**

**PARCELLE 46-48  
RUE DES PINS**

**ACQUISITION  
GRATUITE**

**DOMAINE PUBLIC**

**INCORPORATION**

**DIRECTION DE  
L'URBANISME**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vichy, approuvé le 31 mars 2006 et modifié par délibération du Conseil municipal le 2 mars 2007, notamment en ce qui concerne les plans d'alignement,

**Considérant** le permis de construire n° 03 310 10 W 1033 accordé à M. GOMES David, en date du 18 août 2010, pour la réalisation d'une maison d'habitation sur une parcelle de terrain sise 46-48 rue des Pins à Vichy, cadastrée Section AB n° 42,

**Considérant** que l'élargissement de la rue des Pins figure en plan d'alignement n° 2 au PLU et que, de ce fait, une parcelle de 27 m<sup>2</sup>, sise au droit de ce terrain, doit être acquise par la commune - à titre gratuit dans la limite de 10 % de la superficie totale de la propriété dans le cadre de l'obtention d'un permis,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'acquérir gratuitement de M. GOMES une parcelle d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> nécessaire audit alignement,
- de demander à la Conservation cadastrale l'incorporation de cette parcelle, dans un second temps, dans le domaine public communal,
- de donner mandat à M. le Maire et à M. Jean-Jacques MARMOL, Adjoint au Maire délégué aux affaires patrimoniales, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'acte authentique à intervenir.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 27**

**OBJET :**

**OPERATION  
IMMOBILIERE**

**TERRAIN 7 RUE DE  
DUNKERQUE**

**ACQUISITION**

**DIRECTION DE  
L'URBANISME**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Considérant** que la Ville de Vichy a engagé depuis 2009 un processus d'études d'urbanisme et d'aménagement pour une grande opération de rénovation urbaine du secteur du stade Darragon et du quartier des Ailes,

**Considérant** que ces études conduiront prochainement à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté avec l'ouverture à l'urbanisation de la grande Zone AU couvrant une partie de ce secteur,

**Considérant** que la Ville de Vichy a reçu une proposition de M. MARION Georges, propriétaire en indivision avec ses enfants d'une parcelle sise 7 rue de Dunkerque, cadastrée Section BH n° 23 et d'une superficie de 341 m<sup>2</sup>, de vendre ledit bien immobilier qui jouxte les parcelles communales cadastrées Section BH Nos 22 et 98,

**Vu** l'évaluation du Service du Domaine en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'acquérir la parcelle de terrain des Consorts MARION 7 rue de Dunkerque, moyennant un prix de 10.230 € (dix mille deux cent trente euros),

- de donner mandat à M. le Maire et à M. Jean-Jacques MARMOL, Adjoint au Maire délégué aux Affaires patrimoniales, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'acte authentique à intervenir,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la dépense relative à ladite acquisition sera imputée à la fonction 020, nature 21 318, du budget de la Commune pour l'exercice en cours,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2010**

**N° 28/A**

**OBJET :**

**DROITS ET BIENS  
IMMOBILIERS**

**CESSION**

**COPROPRIETE**

**LE CARLTON**

**LOTS 514 ET 687  
(LOCAL COMMERCIAL  
ET CAVE)**

**26-28 RUE PRESIDENT  
WILSON**

**03200 VICHY**

**AU PROFIT DE**

**M. STEPHEN ROBERT**

**10 RUE PRESIDENT  
WILSON**

**03200 VICHY**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3211-14,

**Vu** l'acte en date du 23 décembre 1997 par lequel la Commune de VICHY s'est rendue acquéreur des lots de copropriété 514 et 687 dépendant de la résidence le Carlton,

**Vu** l'avis des services fiscaux de l'Allier en date du 24 mai 2010,

**Vu** la lettre en date du 23 août 2010, reçue en Mairie le 27 août 2010 par laquelle M. Stephen ROBERT domicilié 10, rue Président Wilson à VICHY a fait part de sa proposition d'acquérir, au prix net vendeur de deux cent cinquante deux mille euros (252 000 €) les lots 514 et 687 dépendant de la copropriété le Carlton dont la désignation suit :

- un local commercial de 138,61 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée,

- une cave de 174,81 m<sup>2</sup> en sous-sol représentant respectivement les 144/10 000<sup>ème</sup> et les 51/10 000<sup>ème</sup> de l'ensemble immobilier tels qu'ils sont définis par le règlement de copropriété du 30 octobre 1991 établi en l'étude de Maître Philippe BEAUDONNET, modifié le 13 octobre 2003,

**Considérant** que suite à la commercialisation des lots de copropriété susvisés, l'offre de M. Stephen ROBERT était la plus élevée à la date limite de remise des propositions le 27 août 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- de céder à M. Stephen ROBERT ou à toute personne physique ou morale s'y substituant les lots 514 et 687 dépendant de la copropriété le Carlton 26-28, rue Président Wilson 03200 VICHY au prix net vendeur de deux cent cinquante deux mille euros (252 000 €),

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve cette proposition,  
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,  
- dit que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2010,  
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 24 septembre 2010

**N° 28/B**

**OBJET :**

**DROITS ET BIENS  
IMMOBILIERS**

**CESSION**

**PROPRIETE  
18 AVENUE DU LAC  
D'ALLIER  
03200 VICHY**

**AU PROFIT DE**

**M. JEAN-PAUL SERRE  
DIRECTEUR GENERAL  
DE LA SELAFA DE  
GEOMETRES-EXPERTS  
SERRE-TRUTTMANN-  
HUBERT**

**PARC D'ACTIVITE  
26 AVENUE DE LA  
CROIX SAINT-MARTIN  
03200 VICHY**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES GENERALES**

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3211-14,

**Vu** l'acte en date des 11 octobre 2005, 29 septembre 2006 et 12 octobre 2006 par lequel la Commune de VICHY s'est rendue acquéreur de la propriété sise 18 avenue du Lac d'Allier à VICHY,

**Vu** l'avis des services fiscaux de l'Allier en date du 18 novembre 2009,

**Vu** la lettre en date du 27 août 2010 par laquelle M. Jean-Paul SERRE, Directeur général de la SELAFA de Géomètres-Experts SERRE-TRUTTMANN-HUBERT - parc d'activité – 26, avenue de la Croix Saint-Martin à VICHY a fait part de sa proposition d'acquérir, au prix net vendeur de cent quatre vingt mille euros (180 000 €) la propriété sise 18, avenue du Lac d'Allier à VICHY, dont la désignation suit :

- la parcelle cadastrale BD 863 de 368 m<sup>2</sup> comprenant une habitation principale, un garage et un abri de jardin.

**Considérant** que suite à la commercialisation de la propriété susvisée, l'offre de M. Jean-Paul SERRE était la plus élevée à la date limite de remise des propositions le 27 août 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- de céder à M. Jean-Paul SERRE, Directeur général de la Société SELAFA ou à toute personne physique ou morale s'y substituant la propriété sise 18, avenue du Lac d'Allier à VICHY au prix net vendeur de cent quatre vingt mille euros (180 000 €),

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve cette proposition,  
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,  
- dit que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2010,  
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2010

**N° 29**

**OBJET :**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**CREMATORIUM**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2), Charlotte BENOIT, Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET (à partir de la question n°2), Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**COMMISSION  
DE  
CONCERTATION  
ET  
D'ETHIQUE**

**CREATION**

**COMPOSITION**

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Marie-Christine STEYER, Christiane THOMAS-RIBAL à Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET (jusqu'à la question n°2), Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à Annick COM, Marie FRADIN à Michel MARIEN, Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**DIRECTION DES  
AFFAIRES GENERALES**

**ABSENTS EXCUSES :** Kheira CHORFI, Julien BASSINET (jusqu'à la question n°2), Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT.

**Rendue exécutoire :**  
Reçue en Sous-préfecture  
le :  
Publiée ou notifiée  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de VICHY des 16 février 2004 et 1<sup>er</sup> mars 2004,

**Considérant** que l'article 33-2 du contrat susvisé prévoit « la faculté pour la Ville de constituer une commission de concertation et d'éthique dont le rôle est purement consultatif et qui a pour but de traiter les sujets liés à la satisfaction des familles et de faire des suggestions pour améliorer la qualité du service »,

**Considérant** qu'aux termes du contrat susvisé (annexe 19) cette commission est composée de représentants de la Collectivité, de représentants des associations crématicistes et de responsables de la société OGF, délégataire de la ville,

**Considérant** que cette commission peut aussi être élargie aux représentants d'associations familiales, aux personnels soignants et plus généralement à toute personne qualifiée,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer la Commission de concertation et d'éthique susvisée, qui sera composée comme suit :

- Président : M. le Maire ou son représentant,
- Trois membres du Conseil municipal,
- Un représentant de l'administration municipale,
- Un représentant de l'Association Crématiciste de VICHY,
- Un représentant de la Société PFG-OGF, délégataire chargé de l'exploitation du crématorium de VICHY,
- Toute personne qualifiée (représentant d'association, de culte, ...)

Cette Commission purement consultative, se réunira au moins une fois par an. Elle pourra, sur proposition de son Président, inviter toute personne compétente en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces propositions,

- désigne comme représentants membres du Conseil municipal :

- Mme Marie-Hélène ROUSSIN,
- Mme Sylvie FONTAINE,
- Mme Hélène MILLET,

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

- dit que M. le Maire nommera par arrêté les autres membres de cette Commission,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 24 septembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,